



## COLLECTIF CITOYEN THEIX-NOYALO Réunion Jeudi 8 novembre 2018

### Ciné-débat :

Les membres du groupe « Pickels » seront présents dès 19h00 pour répéter : accueil par Yann.  
Muriel : Badge d'accès à la salle + badges officiels du collectif + chapeau colonial spécial migrants.  
Contact auprès des services techniques par Manjo pour le fléchage de la Landière.  
Flyers du collectif rapportés par Erell.  
CIMADE : 3 personnes présentes. Table à installer à l'entrée si besoin.  
Introduction de la soirée par Yann.  
Comme d'hab : installation des chaises, fourniture de liquide et de solide (ex : gâteaux apéro...), gobelets + verres à pied pour Ronan.  
Passage du clip vidéo des Pickles à la fin pendant le ravitaillement.

### FSL

Après d'âpres négociations menées par Didier, possibilité de diffuser, pour 200 Euros, le documentaire **Zéro Phyto 100% bio** traitant des cantines bio et des villes sans pesticides.

Salle de la Landière déjà réservée par Manjo.

Quels intervenants pour le débat ? Des contacts sont à prendre :  
Joël Labbé, Générations futures par Didier,  
Ecogroaine par Ronan,  
Nouvelle association de défense des victimes des pesticides présente au FSL par Manjo.

Animation du samedi soir par Gwen Ha Dub représenté par Thomas Caro aux réunions de préparation du FSL. Intervention dans une salle offrant une capacité de 400 places.

### Brestivan

Comme d'habitude, la ZAC de Brestivan est au centre des débats et agite le microcosme, même au sein du collectif où nous en sommes toujours à tenter de décoder et comprendre les jeux des différents acteurs (élus, promoteur, associations de défense de l'environnement) impliqués dans cette embrouillamini, enfin pas si mini que ça. Sur quoi porte le recours des Amis du chemin de ronde? Quelle est sa portée juridique ? Pourquoi la commune a d'emblée gelé le projet de ZAC comme si elle doutait clairement de la solidité juridique de son projet ?

Le recours administratif déposé par «Les amis des chemins de ronde» conteste, au titre de la loi sur l'eau et de l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées, l'arrêté préfectoral donnant autorisation d'urbaniser ces 40 ha.

Le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature), au regard de l'ensemble des pièces d'études fournies par la commune pour le projet de ZAC, avait déjà émis début 2017 un avis négatif sur la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées. Cette instance a estimé que les mesures compensatoires affichées par la commune et visant à réduire les impacts de cette opération relevaient d'avantage de l'intention que d'une volonté réelle. Suite à cet avis négatif, la commune a amendé son dossier afin de l'étayer en répondant à un certain nombre de recommandations du CNPN. Par contre, la collectivité s'est bien gardée de transmettre le dossier modifié à la CNPN, sa consultation étant à ce stade facultative.

Lors de l'enquête publique de décembre/janvier dernier relative à la demande d'autorisation unique (loi sur l'eau et dérogation pour la destruction d'espèces protégées), des associations de défense de l'environnement (Les amis des chemins de ronde, Eaux et Rivières de Bretagne) ont fait part de leur opposition à ce projet d'aménagement (gigantisme, proximité de la réserve d'eau potable de Vannes, atteinte à la biodiversité, etc.). C'est suite à cette phase d'enquête publique que le Préfet a signé l'arrêté préfectoral aujourd'hui contesté. Les associations de l'environnement ont encore eu l'occasion d'exprimer leur désaccord avec ce projet de ZAC en réunion de CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Technologiques), le 12 avril 2018.

Un recours contentieux a été engagé par « Les amis du chemin de rond » ayant conduit la commune à suspendre le projet de ZAC le 9 octobre dernier.

Suite à cet éclairage, les membres du collectif s'interrogent sur la marche à suivre et sur le positionnement à avoir par rapport à ce recours et à la suspension sine die du projet de ZAC. Quels effets pourront avoir sur la commune, le gel ou l'abandon de ce projet de ZAC. Faut-il redouter des effets négatifs (stagnation démographique, hausse du marché foncier et immobilier, difficultés d'accès au logement pour les ménages fragiles, construction sur Brestivan d'une série de lotissements encore plus médiocres et sans aucune vision d'ensemble, etc.) ? Ne faut-il pas au contraire se réjouir de la remise en cause de ce projet d'aménagement qui pouvait porter une atteinte irrémédiable à un vaste espace naturel fragile ? N'est-ce pas l'occasion de repartir sur un projet plus respectueux de l'environnement et de donner une dimension sociale beaucoup plus importante qu'aujourd'hui (accession plus aisée au logement, maîtrise des coûts au profit des futurs habitants, politique tarifaire selon le niveau de revenu, etc.) ?

Les membres du collectif évoquent également leur participation au projet de ZAC dans le cadre de la concertation et regrettent la suppression du comité urbanisme après la fusion avec Noyal. Cette instance permettait d'avoir un regard global sur la politique urbaine theixoise. La mise en place de groupes de travail thématique et notamment sur l'habitat innovant a considérablement réduit le niveau d'information et d'intervention. Nos regards ont porté uniquement sur les 3 ha destinés à l'habitat alternatif, délaissant par la force des choses les 37 ha restants. De la même façon, nous n'avons pas suivi le développement express de l'urbanisation à l'est du bourg sur le secteur de Kercécile/Le Moustoir. La qualité des différentes opérations qui se sont succédé est pourtant très discutable tant d'un point de vue urbain qu'architectural. Comment les nouveaux habitants perçoivent leur quartier ?

Le collectif fait également l'amer constat de l'échec du projet d'habitat innovant et s'interroge sur les motivations réelles des élus et du promoteur quant à sa mise en œuvre. Une forte mobilisation a eu lieu autour de ce projet alternatif développé sur 3 ha. De nombreuses personnes se sont fortement impliquées pour co-construire le projet, plusieurs d'entre elles émettant le souhait de s'installer à terme dans ce nouveau quartier.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la commune et le promoteur avaient proposées trois sites d'implantation potentiels. Au final, après le déroulement de plusieurs ateliers participatifs et la forte contribution d'un groupe de travail composé uniquement de bénévoles, les élus annonçaient que le projet ne pourrait pas être développé avant 5 ans, et ce dans le meilleur des cas. En effet, la Loi littoral impose, pour tout projet d'aménagement, la continuité d'urbanisation. La constructibilité des trois sites pressentis est donc sous-tendue par le développement des premières tranches d'habitat et par l'engagement d'une nouvelle modification du PLU. Cette annonce a totalement démobilisé les personnes impliquées qui pour la plupart se sont tournées vers d'autres projets sur d'autres communes.

La commune de Theix-Noyal aurait dû afficher des exigences plus fortes sur l'aspect environnemental ou social auprès du porteur de projet. C'est aux élus que revient de traduire la dimension politique du projet et d'établir une feuille de route claire et volontariste et de l'imposer aux différents intervenants impliqués dans le projet d'aménagement.

L'obtention du label Ecoquartier, voulue par la commune pour la ZAC de Brestivan, laisse perplexe au regard du faible niveau d'exigence de celui-ci. Il faut à tout prix éviter de tomber dans la stratégie du greenwashing, ou en français l'éco-blanchiment.

Le débat n'est pas clôt mais nous nous accordons sur l'intérêt d'arrêter à ce propos une position commune et de rédiger un communiqué par rapport au projet de Brestivan en lien avec le recours contentieux.

### Kérentré

Les dépôts de remblais (origine : terrassement de lotissements sur Vannes) sont toujours en cours sur une parcelle agricole à Kérentré. Les membres du collectif déplorent cette pratique qui nie toute biodiversité et porte gravement atteinte à l'environnement et au paysage. C'est d'autant plus étonnant que le propriétaire de la parcelle serait un élu theixoïse ayant engagé les travaux de terrassement sans déclaration administrative préalable. Encore plus stupéfiant, la mairie n'était apparemment pas informée du déroulement de cette opération. Bizarre, bizarre.

Sous couvert d'assainir une parcelle dite humide, cette opération permet à un entrepreneur de travaux publics de se débarrasser de remblais à bon compte. Connaît-on la nature réelle des matériaux déposés? Sont-ils réellement inertes? N'y a-t-il pas des risques de pollution?

Le règlement du PLU de Theix permet, en secteur agricole, les exhaussements de sol jusqu'à 1 m au maximum. Cette tolérance est tout simplement aberrante, le règlement devrait contraindre beaucoup plus les exhaussements, voire les interdire pour toute évacuation de gravats liés à des chantiers de travaux publics ou démolition de constructions. En tout cas, c'est de la responsabilité du Maire de s'assurer que toutes les règles soient bien respectées.

### Coquelicots

Le 10 septembre, un appel à l'interdiction de tous les pesticides a été lancé par Fabrice Nicolino, journaliste, et Générations futures. Cette mobilisation se traduit notamment par un rendez-vous citoyen chaque premier vendredi du mois. Plusieurs communes morbihannaises ont déjà organisé des rassemblements. Une coordination des rassemblements au niveau de l'agglomération semblerait intéressante.

Il faudrait lancer ce mouvement à Theix le vendredi 7 décembre à partir de 18h00 avant de rejoindre le rassemblement vannetais. Cependant, la saturation de la circulation et les difficultés pour stationner à Vannes, le vendredi soir, pourraient être dissuasives.

Quelle action mettre en œuvre pour le premier rassemblement à Theix : soirée apéro, vin chaud, soupe? Il faudrait faire passer un communiqué dans la presse. Affaire à suivre et à rediscuter à la prochaine réunion du 22 novembre.

### Gratiféria

Prochaine Gratiféria programmée le dimanche 13 janvier à la salle des Marronniers (réservation de la salle par Muriel). Il faudra prévenir les IC. Si on ne dispose pas de la balance, on se contentera de compter les visiteurs.